



LE COURRIER DU RETRAITÉ

38

Bulletin de l'Isère n° 127 – Octobre 2025

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique – Siège National de la Fédération : 20, rue Vignon - 75009 - Paris

Éditorial

Réduire l'accès aux soins pour détruire la Sécurité sociale !

L'acharnement de tous les gouvernements macronistes à réduire, chaque année, le financement de la Sécurité sociale ne connaît pas de répit. Il en va de même avec les financements des collectivités locales, dont les départements qui ont la charge de la gestion des aides aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Le PLFSS 2026, qui contient des mesures austéritaires en nette augmentation, ne vise qu'à réduire l'accès aux soins des populations qui connaissent le plus de difficultés financières : bel exemple de solidarité inversée où ce sont les plus pauvres qui doivent « aider » l'État à réduire ses dépenses pour « aider » les plus riches à prospérer !

Contre la majorité des électeurs et des parlementaires, tous les moyens seront semble-t-il envisagés par le Président de la République pour imposer un budget conforme à ses choix.

Mais il y a un objectif de moins en moins masqué : celui de franchir un nouveau seuil dans la diminution de la part des cotisations sociales dans le financement de la Sécurité sociale !

Concrètement, il s'agirait de généraliser le financement de la branche Autonomie aux branches Maladie et Famille, donc de supprimer les cotisations sociales de ces branches.

La suppression de cotisations salariales est même affirmée comme apportant du pouvoir d'achat. Pourtant elle serait alors remplacée par TVA, CSG, assurances complémentaires... et renoncement aux soins. Ce n'est donc pas un gain de pouvoir d'achat pour les assuré·e·s mais un **transfert gigantesque de pouvoir d'achat du salaire vers le profit. Ainsi, pour la cotisation maladie, ce sera 34 % de 300 Mds de « cotisations patronales » = environ 100 milliards** qui passeraient à la charge exclusive des consommateurs !

La mobilisation pour sauver la Sécu s'impose !

Signez la pétition : <https://www.change.org>la-sécu-c-est-vital>

- Jacques FOGLIARINI, Secrétaire départemental de la FGR-FP de l'Isère -

Pour se rendre à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2025.

L'A.G. départementale se tiendra au lycée du Clos d'Or à Grenoble (Voir modalités pratiques en p.2 et 7). Pour toute information, pour proposer un covoiturage ou pour en trouver un, contactez Maryvonne FULCONIS, par téléphone ou texto (06 07 19 11 83) ou par mail (maryvonne.fulconis@wanadoo.fr).

Directeur de la publication :
Jacques FOGLIARINI,

FGR-FP,
Bourse du Travail
38030 - GRENOBLE

Imprimé par OCCE 38

Sommaire

Éditorial	1
Assemblée Générale 38	2
Calendrier FGR-FP	2
Mobilisations en Isère	2
Préparation du congrès	3
Le gouvernement contre les retraités	4-5
Réunion FGR sur la PSC	6
Commission exécutive	7
Bureau CE 2025-26	7
Inscription à l'AG	7
Projet de budget 2026	8
Rappel cotisations 2025	8

**Envoyez dès
aujourd'hui votre
coupon
d'inscription (p.7)
à l'Assemblée
Générale
d'automne du
Vendredi 12
décembre,
à GRENOBLE.**

- Calendrier 2nd semestre 2025 -

5 septembre	9 h ³⁰ : Commission exécutive (<i>visio-conférence</i>)
17 octobre	9 h ³⁰ : Bureau en visio (<i>Relecture du bulletin</i>)
30 octobre	9 h ³⁰ : Bureau (<i>Envoi du bulletin</i>)
7 novembre	9 h : Assemblée régionale à Valence
14 novembre	9 h ³⁰ : Réunion PSC – à la Bourse du Travail de Grenoble
28 novembre	9 h : Préparation du Congrès (<i>v. encadré p.3</i>) Bourse du Travail, Grenoble et visio
5 décembre	9 h : Préparation du Congrès - en visio (<i>voir encadré ci-contre p.3</i>)
12 décembre	9 h : Assemblée Générale à Grenoble

Vous êtes tous invités à l'Assemblée départementale d'Automne

**Vendredi 12 décembre à 9 heures,
Au Lycée du Clos d'Or
6 rue Alfred de Vigny, à GRENOBLE
(Bus n° 13 ou n° 16, arrêt Clos d'Or)**

Ordre du jour :

- 9 h – 9 h¹⁵ : Accueil (*café, viennoiseries*).
- 9 h¹⁵ – 10 h³⁰ :
Activité de la section et perspectives d'action.
- 10 h³⁰ – 10 h⁴⁵ : Pause.
- 10 h⁴⁵ – 11 h : Budget, bilan 2024 et projet 2026
- 11 h – 12 h : Débat - Préparation du Congrès 2026

- Inscription à l'Assemblée Générale -

L'Assemblée Générale est toujours un moment important dans la vie de notre association. Nous comptons sur la présence du plus grand nombre d'adhérent-e-s, voire de futur-e-s adhérent-e-s que vous pouvez également inviter à l'A.G. (*y compris au repas*). En cas de problèmes de déplacement, contacter Maryvonne FULCONIS qui fera suivre la demande de covoiturage.

L'inscription à l'A.G. est à faire **avant le 25 novembre**, par le papillon à remplir au bas de la p.7 et à renvoyer à Maryvonne FULCONIS, soit par mail à maryvonne.fulconis@wanadoo.fr, soit par téléphone ou texto au **06 07 19 11 83**, ou bien encore par voie postale (*adresse sur le coupon*).

Le repas amical de l'AG sera pris au restaurant du lycée du Clos d'Or à 12 h (**23 € par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable, à remettre sur place, le jour de l'A.G.**).

~ 10 septembre, 18 septembre et 2 octobre : fortes mobilisations en Isère ! ~

De nombreux rassemblements et manifestations se sont déroulés en Isère, à l'appel de l'intersyndicale les 18 septembre et 2 octobre et également, avec une présence massive des lycéens et étudiants, le 10 septembre. La volonté d'un changement profond et la disparition de l'austérité étaient au cœur des slogans.

Les manifestants dénonçaient particulièrement l'acharnement déployé par les ultra-riches et les gouvernements successifs à surtout ne pas porter atteinte à leur enrichissement sans limite qui creuse les inégalités et développe la pauvreté.

Même si ces mobilisations n'étaient pas à la hauteur des enjeux, elles laissent augurer des capacités à se manifester à nouveau, face à l'incapacité des gouvernants actuels à rompre avec l'austérité, soi-disant seule politique possible !

À nous de contredire cette affirmation pour remettre la satisfaction des besoins au cœur de l'action politique !

- Jacques FOGLIARINI -

Manifestation du 18 Septembre 2025, à Grenoble



~ Congrès de la FGR-FP du 19 au 21 mai 2026 à Port-Leucate ~

La FGR-FP, créée en 1936, tiendra au mois de mai 2026 son 38^{ème} congrès. Ce congrès se déroulera dans un contexte particulièrement inquiétant, que ce soit pour la défense des Services Publics, de la Sécurité sociale, du droit à la Santé pour toutes et tous, pour la hausse des salaires et des pensions ou encore contre le recul de l'âge de départ à la retraite.

Cette situation nous appelle à la mobilisation. Elle nous oblige à nous mobiliser pour ouvrir la perspective de gagner de nouvelles conquêtes sociales, après des décennies de recul, éloignant ainsi le spectre de l'extrême-droite au pouvoir.

La FGR-FP, défendant les intérêts des fonctionnaires retraité·e·s, s'inscrit naturellement dans ce combat.

Son orientation, ses convictions et ses revendications au sujet de la Protection sociale, de la Fiscalité et de la Fonction publique, son activité au sein du Groupe des 9, du Pôle des Retraités, du HCFEA et, dans les départements, au sein des CDCA, ainsi que sa diversité et son fonctionnement, en font une force vivante et écoutée.

Ce prochain congrès doit être l'occasion de son renforcement militant et d'un rajeunissement indispensable.

- Jacques FOGLIARINI -

Préparation du congrès 2026 de la FGR

Vendredi 28 novembre 2025

9h - 12h³⁰ : Commission « **Protection sociale** »

La réunion concernant ce thème du congrès se tiendra en présentiel à la Bourse du Travail, dans les locaux de la FSU. Une participation en visio est également prévue (avec inscription préalable et connexion à partir de 8h 30).

Vendredi 5 décembre 2025

9h - 10h : Commission « **Fiscalité** »

10h - 11h : Commission « **Fonction publique** »

11h - 12h : Commission « **Place du retraité dans la société** »

Les discussions préparatoires des 3 thèmes ci-dessus se dérouleront uniquement en visio (avec inscription préalable). Pour participer au(x) thème(s) choisi(s) ou à leur totalité, se connecter 30 mn avant la réunion.

N.B. Les modalités de participation et de connexion en visio seront communiquées par mail en temps utile. Pour en être destinataire, pensez à envoyer rapidement votre adresse mail à la FGR 38 si ce n'est déjà fait (Contact : Maryvonne FULCONIS, v. au bas des p. 6 & 7).



Ci-dessus,

Assemblée générale de la FGR-FP Isère à Vienne, le 6 juin 2025.

Ci-dessous,

Assemblée régionale des sections départementales de Rhône-Alpes, à Valence, le 11 avril 2025.



Le Gouvernement

L'argumentaire ci-dessous du Groupe des 9 organisations de retraitées et retraités (G9) contient les annonces gouvernementales faites récemment concernant essentiellement les retraité·es.

Les personnes en retraite subiraient principalement 4 mesures :

- la suppression de l'abattement fiscal de 10 % au profit d'un abattement forfaitaire à 2 000 euros,
- le gel des pensions de retraite,
- le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG,
- et enfin, le gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Elles subissent également la régression des services publics et du système de Santé (*doublément des franchises médicales, révision du statut des ALD*), que les personnes âgées utilisent davantage que la moyenne de la population.

La suppression de l'abattement de 10 %

En plafonnant « l'avantage » à 2 000 euros par foyer fiscal chaque année (*au lieu de 4 321 € en 2025*), c'est l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes qui perçoivent plus de 20 000 euros de pension par an, soit plus de 1 666 euros par mois.

L'année blanche

Le gel des pensions de retraite devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un·e retraité·e.

Les autres mesures concernant l'ensemble de la population :

- 20,8 milliards d'euros d'économies sur les dépenses (*État, opérateurs, collectivités locales et dépenses sociales*), 15,9 milliards de recettes et de taxes nouvelles (*dont 2,3 milliards pour la lutte contre les fraudes*) et 7,1 milliards liés à l'année blanche.
- Gel des dépenses publiques en valeur, suppression de 3 000 postes, non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, évolution salariale limitée à l'ancienneté.
- **Les malades ?** 5,5 milliards de coupes dans la Santé. Les collectivités locales ? 5,3 milliards.
- **Les plus modestes ?** Les minima sociaux et les tranches d'impôt sur le revenu ne seront pas revalorisés à hauteur de l'inflation.
- En outre, les ménages retraités seraient pénalisés par d'autres mesures de réduction des dépenses publiques comme, par exemple, les efforts programmés sur les dépenses de santé dont ils sont les premiers bénéficiaires (*doublément des franchises médicales, et la révision du statut des ALD*). Les « économies » imposées aux collectivités territoriales se traduiront par des reculs de services publics.

contre les retraités...

Quelques chiffres

Les masses financières des pensions de retraite :

Selon les données récentes fournies par les organismes officiels de statistiques, elles s'élèvent à 353 milliards d'euros, soit 13,4 % du produit intérieur brut et 41,5 % des prestations de protection sociale.

Les retraités de droit direct :

Ils sont au nombre de 17 millions (+ 0,9 % en moyenne par an depuis 2020). Entre 2004 et 2022, la part des femmes est passée de 50,8 % à 53,1 %.

Les nouveaux retraités de droit direct sont 789 000 (+ 6,3 % par rapport à 2021).

Les effectifs de retraités de droit dérivé (réversion) :

Ce sont 4,4 millions de personnes (soit une hausse de 2 % en dix ans) dont 914 000 ne touchent que la pension de droit dérivé. Les femmes représentent 88 % des bénéficiaires. 83,1 % des femmes âgées de 60 ans ou plus possèdent un droit propre à la retraite (82,7 % en 2004) et 94,4 % des 67 ans ou plus (87,1 % en 2004).

Le niveau des pensions :

La pension mensuelle moyenne de droit direct s'élève à 1 626 euros bruts, soit 1 512 euros nets des prélèvements sociaux. Elle a diminué en euros constants entre 2017 et 2022, Les femmes perçoivent 38 % de moins que les hommes (50 % en 2004). En tenant compte de la pension de réversion, cette différence se réduit à 26 %.

L'âge moyen de départ à la retraite :

Il s'élève à 62 ans et 8 mois pour les retraités de droit direct (63 ans et 5 mois au régime général). Il a augmenté de 2 ans et 2 mois depuis 2010, année de la réforme des retraites.

Entre les générations 1949 et 1961, la part des personnes déjà retraitées à 61 ans est passée de 75 % à 24 %.

Les conditions de liquidation de la retraite :

Au sein de la génération 1953, 89 % ont liquidé leur pension de retraite au taux plein, dont 60 % au titre de la durée et 15 % au titre de de l'invalidité ou de l'inaptitude, 15 % ont eu une surcote et 11 % une décote. La part des personnes partant avec une décote augmente à partir des générations nées après la fin des années 1940, surtout chez les femmes. Un nouveau liquidant sur cinq, part de manière anticipée au titre de la carrière longue au régime général.

La situation en fin de carrière :

Près de sept nouveaux retraités sur dix passent directement de l'emploi à la retraite, mais quatre personnes sur dix connaissent au moins une année de non-emploi entre 50 et 67 ans et 28,3 % des plus de 60 ans ne sont ni en emploi ni en retraite.

Le cumul emploi-retraite :

Il concerne 541 000 personnes (de plus en plus de femmes), dont 25 000 sont en retraite progressive. 15 % des retraités de 67 ans (13,6 % en 2016) ont cumulé une pension avec un emploi au moins une fois depuis leur départ à la retraite.

La pension d'invalidité :

Elle concerne 843 000 retraités de droit direct, dont 105 000 nouveaux bénéficiaires d'un âge moyen de 52 ans. Le montant versé s'échelonne de 600 euros à 2 020 euros.

Le minimum vieillesse :

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) concernent 691 210 personnes. (+ 66 690 soit +11 % en un an). Les carrières sont plus souvent incomplètes, marquées par l'invalidité ou par l'inaptitude au travail.

Réunion d'information sur la protection sociale complémentaire (PSC)



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
Département de l'Isère

Grenoble, le 15/10/2025

Cher·e adhérent·e,

Notre couverture maladie complémentaire va connaître des changements considérables dans les mois à venir. La réforme de la **PSC (Protection Sociale Complémentaire)** s'impose à tous les agents de la Fonction Publique. Les conséquences en seront multiples et auront une incidence directe sur notre quotidien et les frais de santé.

Cette nouvelle organisation va bouleverser le paysage de notre couverture en assurance maladie complémentaire. Les agents en activité doivent obligatoirement adhérer à un contrat de groupe en santé sélectionné par l'employeur public qui participera au financement de la cotisation de l'agent avec un forfait calculé à hauteur de 50 % du montant de la cotisation d'équilibre, elle-même calculée pour imposer aux dépenses de santé prises en charge de ne pas dépasser le budget contraint défini par avance.

Les agent·es retraité·es sont placé·es face au choix de :

- **rester dans le contrat de groupe.** Sans participation financière de leur employeur, ils devront s'acquitter d'une cotisation égale à 175 % de la cotisation d'équilibre (*censée résoudre le déséquilibre financier*) au bout de 6 ans de retraite (*100 % la première année*). Ils pourront le quitter ultérieurement.
- **demeurer dans un contrat individuel** (*mutuelles d'origine ou autre opérateur*), les actifs n'y étant plus. Quitter le contrat de groupe sera un choix irréversible.

Tous ces changements s'inscrivent dans un calendrier restreint : les agents en retraite devront opter pour un choix définitif dans l'année qui suit la mise en place de l'accord dans leur ministère d'origine.

Pour que personne ne se sente isolé, pour que tout le monde soit informé, la FGR-FP entend porter à toutes ses adhérentes et à tous ses adhérents l'exigence d'être entendus sur ce dossier avec :

- Une analyse partagée sur le contenu de cette réforme de la PSC à la FP ;
- Une réflexion collective sur les propositions à porter en matière de protection sociale ;
- Les informations pratiques pour mieux mesurer les conséquences des choix à faire.

La FGR-FP de l'Isère invite donc tous ses adhérent·es à une

**Réunion d'information sur la Protection Sociale Complémentaire,
le Vendredi 14 novembre, de 10h à 12h et de 14h à 16h
Salle 164 – Bourse du Travail de Grenoble – 32 avenue de l'Europe**

Inscription à la réunion Info PSC du 14/11/25, à retourner **avant le 12 novembre**

par courrier, à : Maryvonne FULCONIS – 27 bis rue Jean Pain – 38600 – FONTAINE
par mail, à : maryvonne.fulconis@wanadoo.fr ou par téléphone, au : 06 07 19 11 83

Nom & Prénom :

Adresse mail : Téléphone :

Je souhaite participer à cette réunion: OUI NON

Je souhaite prendre le repas (*Le repas sera pris à Grand'Place, chacun payant son repas*) : OUI NON

COMMISSION EXÉCUTIVE 2025 - 2026

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>C.P.</u>	<u>Commune</u>	<u>Fin</u>	<u>Téléphone</u>
M.	ANDRÉ	Christian	293, Grande Rue	38270	PACT	2028	0678583022
Mme	BLANC-TAILLEUR	Chantal	32, rue du 26 Mai	38950	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	2028	
Mme	BRUN	Edwige	24, av. Albert 1 ^{er} de Belgique	38000	GRENOBLE	2028	0789839248
Mme	CAVIGIOLI	Angèle	180, rue des Petits Jardins	69560	SAINTE COLOMBE-LÈS-VIENNE	2027	
M.	CUCHERAT	Georges	26B, montée Charlemagne	38200	VIENNE	2027	0671436531
M.	FOGLIARINI	Jacques	3, rue des Charmilles	38120	SAINT ÉGRÈVE	2028	0476756329
Mme	FORISSIER	Arlette	36, chemin des Obertières	38460	CRÉMIEU	2028	0607420902
Mme	FOUR	Maryvonne	679, chemin Pierre Grand	38440	ARTAS	2027	0666086275
Mme	FULCONIS	Maryvonne	27 bis, rue Jean Pain	38600	FONTAINE	2028	0607191183
Mme	HEURTIER	Élisabeth	4, rue de la Moselle	38100	GRENOBLE	2026	0476011240
Mme	JOUANLANNE	Nicole	4, rue du Port aux Princes	38200	VIENNE	2028	0474854475
M.	LADURELLE	Daniel	38, Domaine des Platanes	38760	VARCES-ALLIÈRES-RISSET	2027	0688442466
Mme	MOCQUET	Geneviève	1, allée des Eyminées	38240	MEYLAN	2026	0476333595
Mme	MOROS	Marie-Laurence	67, rue Pasteur	38180	SEYSSINS	2026	0679926909
M.	OGIER-COLLIN	Bernard	194, rue Lesdiguières	38490	LES ABRETS-EN-DAUPHINÉ	2028	0686780560
Mme	PERNIN	Claudie	84, route départementale 1090	38190	BERNIN	2028	0677942471
M.	RAGOT	Maurice	3, rue de la Balme	38950	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	2027	0637708745
M.	RONSEAUX	André	26, rue Joseph Bertoin	38600	FONTAINE	2028	0476263571
Mme	RONSEAUX	Antonine	26, rue Joseph Bertoin	38600	FONTAINE	2028	0476263571
M.	SESTIER	Michel	6, rue Paul Bert	38500	VOIRON	2026	0476050020
M.	VARNET	Jean-Pierre	16, rue Montesquieu	38100	GRENOBLE	2026	0476474045

Bureau départemental

▶ **Jacques FOGLIARINI** : Secrétaire départemental-

Lien avec le Pôle des Retraités – UCR - CDCA

▶ **Maryvonne FULCONIS** : Trésorière

▶ **Maurice RAGOT** : Trésorier adjoint

▶ **Marie-Laurence MOROS**

▶ **Jean-Pierre VARNET** : Publication – Suppl. CDCA

▶ **Élisabeth HEURTIER**

▶ **Chantal BLANC-TAILLEUR**

▶ **Arlette FORISSIER**

▶ **Bernard OGIER-COLLIN**

Relations de la CE :

▶ **Claudie PERNIN** : relations avec Alertes

▶ **Daniel LADURELLE** : relations avec le SMTC

Élection à la Commission de Contrôle des Comptes

Les finances de notre association sont contrôlées par une **commission de 3 membres élus en 2023 pour 3 ans**.
Font ainsi partie de cette commission :

- **Arlette BARRACHIM,**
- **Isabelle MÉTRAL**
- **Myriam VARNET**

Inscription à l'A.G. à remplir et à renvoyer avant le 25 novembre

À retourner par courrier à : Maryvonne FULCONIS - 27 bis, rue Jean Pain - 38600 - FONTAINE
ou bien par téléphone au : 06 07 19 11 83 / ou bien par mail à : maryvonne.fulconis@wanadoo.fr

NOM & Prénom :

Adresse : **Téléphone** :

Adresse Internet :

Je souhaite participer au repas lors de l'Assemblée Générale:

OUI NON

Je souhaiterais trouver un covoiturage depuis

OUI NON

Je connais un adhérent potentiel ayant pour coordonnées :

Projet de Budget 2026

Compte de résultats - En italiques : *Résultat 2024* / en gras : **Projet 2026** - Montants arrondis à l'euro près.

	<i>Résultat 2024</i>	Projet 2026
CHARGES	<i>5 115</i>	6 530
Vers ^t siège Cotisations Adh ^{ts} directs	<i>1 356</i>	1400
Fonctionnement de la section	<i>196</i>	250
Frais de déplacements (dép ^t & région)	<i>409</i>	400
Frais Congrès national	<i>0</i>	1 200
Frais de Formation (stages)	<i>0</i>	0
Recrutement et communication	<i>0</i>	0
Édition du Bulletin départemental	<i>525</i>	600
Expédition du Bulletin départ ^{al}	<i>865</i>	900
Dépenses des sous-sections	<i>0</i>	0
Assurance MAIF		
Remb ^t Frais de déplacements (dons)	<i>1084</i>	1 100
Assurance MAIF	<i>0</i>	0
Fonds d'aide sections en difficulté	<i>0</i>	0
Autres charges – Mouvt ^s internes	<i>0</i>	0
Locaux et charges locatives	<i>680</i>	680

	<i>Résultat 2024</i>	Projet 2026
PRODUITS	<i>5 431</i>	6 530
Cotisations Adhérents directs	<i>2 263</i>	2 300
Cotisations Adhérents syndiqués	<i>1 346</i>	1 400
Produits financiers	<i>58</i>	40
Remb ^t de Congrès & stages	<i>0</i>	200
Prélèvement sur fonds placés	<i>0</i>	810
Recettes des secteurs	<i>0</i>	0
locaux et charges locatives	<i>680</i>	680
Dons Frais de déplacements	<i>1 084</i>	1100
Divers (reprise provision Congrès)	<i>0</i>	0
Autres produits – Mouvt ^s internes	<i>0</i>	0
FONDS au 31/12/2024	<i>9 017</i>	
Fonds placés	<i>7 818</i>	
BRED	<i>1 199</i>	

Rappel 2025 : adhésion à la FGR-FP

Il y a deux façons de rejoindre la section départementale de la FGR-FP 38 :

A – Adhérents à un syndicat ou groupement affilié : Syndicats de la FSU, FO, SOLIDAIRES, ARFEN...

Votre cotisation à ce syndicat ou groupement inclut votre cotisation à la FGR et vous n'avez donc rien à payer.

B – Non-adhérents à ces organisations - Pour devenir « Adhérent-e direct-e »

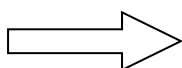
Votre adhésion directe doit être réglée par chèque à l'ordre de « FGR Isère » - BRED Paris - Compte 917.04.7497 et adressée **au trésorier départemental :**

FGR-FP 38 – Chez Maryvonne FULCONIS – 27 bis rue Jean Pain – 38600 – FONTAINE.

- Barème d'adhésion -

Adhérents directs 2025

(Pour l'année civile)



Afin d'éviter un éventuel courrier de rappel, si vous êtes parmi les quelques retardataires, merci de **penser à régler rapidement votre cotisation 2025** au trésorier départemental **(avant le 15 novembre 2025)**.

Si vous recevez ce bulletin à une adresse inexacte ou incomplète, merci de signaler la rectification à opérer.

Montant mensuel brut de la pension	Cotisation 2025 (année civile)
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
De 1151 à 1320 €	29,00€
De 1321 à 1450 €	34,00€
De 1451 à 1700 €	43,00€
De 1701 à 1900 €	47,00€
De 1901 à 2200 €	56,00€
De 2201 à 3000 €	63,00€
Au-delà de 3000 €	74,00€

Pour rester informé-e, en temps réel, des événements, actualités et publications de la FGR-FP départementale ou nationale, n'oubliez pas de communiquer votre adresse de courriel à maryvonne.fulconis@wanadoo.fr
Les adresses en notre possession sont également transmises au siège de la FGR-FP à Paris. Vous pouvez ainsi bénéficier rapidement de certaines informations nationales qui vous parviendront directement.
Si vous ne souhaitez plus en être destinataire, il vous suffira de l'indiquer par la procédure « Répondre » lors de la réception d'un message du siège national.